

Un ambassadeur aux amours déçues

Le livre

Un pavé au titre abscons écrit par un inconnu à peu de chances de constituer un succès de librairie. Et pourtant, les 946 pages de *La diplomatie n'est pas un dîner de gala* se déroulent avec gourmandise. Ambassadeur de France en Chine (de 1990 à 1993), puis en Allemagne (de 1999 à 2007), Claude Martin, né en 1944, a mené en fait plusieurs vies professionnelles. Ses Mémoires contiennent donc matière à plusieurs ouvrages.

Vous intéressez-vous aux coulisses du Quai d'Orsay? Vous vous délecterez des portraits des ministres des affaires étrangères que Claude Martin a servis au long de ses quarante-trois ans de carrière. Le déroutant Michel Jobert (à qui l'ouvrage est dédié), ou son successeur après 1974, Jean Sauvagnargues, qui s'intéresse davantage à l'épouse de son collègue chinois qu'aux dossiers européens. Puis, après la victoire de François Mitterrand en 1981, apparaissent Claude Cheysson, qui lance, sans le dire, une chasse aux sorcières au Quai, et Roland Dumas, brillant dilettante vite rattrapé par « les affaires ». Enfin, Alain Juppé, sur lequel Claude Martin ne tarit pas d'éloges, ou Bernard Kouchner, qu'il tient en piètre estime.

Autre sujet largement abordé: l'Europe. Un dossier que Claude Martin a suivi auprès

de Michel Jobert, puis comme numéro deux de la représentation française à Bruxelles de 1984 à 1986 et comme responsable des affaires européennes sous la tutelle d'Alain Juppé au milieu des années 1990 avant de partir à Berlin. Ces pages ne manqueront pas de déstabiliser les europhiles. Européen convaincu en début de carrière, Claude Martin est tellement déçu par l'Europe qu'il contribue à bâtir qu'il vote contre le traité sur la Constitution européenne en 2005. L'élargissement à des pays d'Europe centrale qui ne s'intéressent qu'aux subventions et au parapluie de l'OTAN, la fin de la parité au Parlement européen entre la France et l'Allemagne (traité de Nice) ou la volonté explicite des eurocrates d'illustrer les euros avec des symboles qui ne parlent à personne lui apparaissent comme autant d'erreurs majeures.

PRÉTENTION DES FRANÇAIS

Ambassadeur de France en Allemagne, il ne peut que constater le règne du chacun-pour-soi. S'il a le privilège d'observer le réchauffement progressif des relations entre Jacques Chirac et Gerhard Schröder, Claude Martin est sévère avec Nicolas Sarkozy. Ministre de l'intérieur, celui-ci s'arrangeait toujours pour snober ses homologues allemands, note-t-il avant de révéler que le premier dîner entre le président Sarkozy et Angela Merkel, le 16 mai 2007, fut « *infiniment triste* », entre autres parce que le nouveau président passait son temps à



LA DIPLOMATIE N'EST PAS UN DÎNER DE GALA

de Claude Martin, Editions de l'Aube, 946 pages, 29,90 euros

envoyer des textos sous la table. Mais la vraie héroïne du livre n'est ni l'Europe, ni l'Allemagne, ni même la diplomatie française. Non, c'est la Chine. Le grand amour de l'auteur. Reçu au concours de l'ENA en 1964 après avoir étudié le chinois aux Langues O – aujourd'hui Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) –, le jeune conscrit est immédiatement repéré par le Quai d'Orsay. De Gaulle vient de reconnaître la Chine communiste et la toute nouvelle ambassade de France à Pékin manque de sinologues. Il y est donc envoyé toutes affaires cessantes.

Depuis, même en poste à Berlin, Claude Martin n'a cessé de vivre en Chine, d'y effectuer d'innombrables missions ou d'héberger chez lui artistes et dissidents chinois. Ce qu'il aime dans ce pays? Tout. L'histoire, la culture, la littérature, le dynamisme économique, les Chinois bien sûr, notamment – il ne s'en cache pas – les Chinoises. Tout lui plaît, sauf son bureau. Le seul endroit qu'il ne prend pas la peine de décrire alors qu'il dépeint par le menu des dizaines de régions, de villes, de temples et de tombeaux, au point que ses Mémoires prennent l'aspect d'un guide culturel passionné. Par le plus grand des hasards, alors qu'il est en poste à Paris, Roland Dumas lui confie une mission qui le conduit à Pékin le 3 juin 1989. Il se trouve place Tiananmen dans la soirée lorsque l'armée attaque les manifestants. Les diplomates français, eux, dorment sur leurs deux oreilles à quinze kilomètres de là.

De retour à Paris, il prendra la responsabilité d'exfiltrer de Chine et de cacher en France un certain nombre d'opposants recherchés par Pékin, ce dont les autorités chinoises se vengendront lorsqu'il sera nommé ambassadeur dix-huit mois plus tard. D'André Malraux – qui a écrit *La Condition humaine* sans connaître la Chine contrairement à ce qu'il affirmait – à Isabelle Adjani en passant par les présidents de la République et les ministres, Claude Martin a organisé des centaines de visites en Chine. Au-delà des anecdotes, le plus frappant est la constante qui s'en dégage. Sous prétexte que la France a été le premier pays occidental à avoir reconnu la Chine communiste, les responsables politiques français sont convaincus que le marché chinois nous est ouvert alors que, dès les années 1990, les Chinois nous font comprendre que le « made in France » n'est pas compétitif. De même, la prétention des Français à vouloir obtenir des contrats et « en même temps » à faire la leçon aux Chinois en matière de droits de l'homme les amène souvent à repartir bredouilles. Une déception de plus pour Claude Martin qui, s'il parvient à faire partager sa passion pour la Chine à certains interlocuteurs – notamment Jacques Chirac et Helmut Schmidt –, échoue à faire comprendre à Paris que le rapport de force entre les Européens et les Chinois va rapidement s'inverser et que seule une Europe unie a des chances de peser face à ce géant du XXI^e siècle. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Paul Quilès « Revenir aux faits pour mieux comprendre le génocide au Rwanda »

L'ancien président de la mission parlementaire sur le Rwanda explique que les documents qui restent à étudier doivent être accessibles aux chercheurs

Par PAUL QUILÈS

Le génocide perpétré au Rwanda entre avril et juillet 1994 fait partie des grandes tragédies du XX^e siècle. De 500 000 à 1 million de personnes y ont été assassinées dans les conditions les plus barbares en raison de leur naissance. Depuis, les témoignages, les récits, les analyses divergentes, les polémiques se sont multipliés, comme l'illustrent les récents articles du *Monde*. Mais très peu ont entrepris une analyse objective des enchaînements qui ont conduit à une telle tragédie. C'est pour cette raison que j'ai pris l'initiative en 1998, en tant que président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, de demander la création d'une mission parlementaire d'information. L'objectif était de « faire la lumière sur le rôle qu'ont pu jouer les différents pays qui sont intervenus, ainsi que l'ONU, dans la crise rwandaise entre 1990 et 1994 ». Notre mission a enquêté pendant neuf mois et a rendu un rapport de 1500 pages.

Pendant cent dix heures, les députés ont auditionné 88 personnes, des responsables politiques, des militaires, des diplomates, des universitaires, des civils français et rwandais. Ces auditions ont été exceptionnelles, tant par leur nombre que par leur sérieux. La plupart ont été publiques, ouvertes à la presse écrite et audiovisuelle.

Les rapporteurs se sont rendus à Bruxelles, à Washington, au siège des Nations unies à New York, ainsi qu'au Rwanda, en Ouganda, au Burundi, et en Tanzanie. Les témoignages des 74 personnes rencontrées ont été rigoureusement examinés. La mission a analysé 15 000 pages de textes, de télégrammes diplomatiques et de documents militaires; pour 7 000 pages, la classification « secret défense » a été levée.

D'autres documents restent sans doute encore à étudier et il serait souhaitable que les chercheurs puissent y avoir accès. Mais les documents consultés par la mission donnent déjà en eux-mêmes une image suffisamment large et représentative des conditions de l'engagement français.

Les questions majeures qui restent sans réponse n'impliquent pas la France, comme les circonstances de la destruction de l'avion transportant les présidents rwandais et burundais ou le rôle du Front patriotique rwandais (FPR). On ne peut en tout cas pas

affirmer, comme l'éditorial du *Monde* du 18-19 mars 2018 (« Faire la clarté sur le rôle de la France au Rwanda »), que le rapport de la mission « est pour le moins incomplet et ses conclusions lénifiantes ».

En revanche, les lacunes ne sont pas rares chez de nombreux commentateurs lorsqu'ils passent, par exemple, sous silence le processus de paix d'Arusha, qui ouvrait une perspective crédible de réconciliation nationale avec le soutien de la France. La mission a décrit le rôle d'acteurs souvent négligés: la Belgique, abandonnant le Rwanda au moment où il fallait y rester, l'ONU, dramatiquement absente ou paralysée, les Etats-Unis, qui ont, de façon délibérée, empêché le Conseil de sécurité d'agir... La communauté internationale a fauté au Rwanda, par manque de volonté, que ce soit avant ou après le déclenchement du génocide. Si la France a mené seule l'opération « Turquoise » dans un but humanitaire, malgré des illusions initiales sur la possibilité de « sauver » Arusha, c'est bien parce qu'aucun autre pays ne voulait s'y engager!

LITANIES DE REPENTIRS

La mission a également avancé des propositions: par exemple, un contrôle parlementaire effectif des interventions militaires et l'accès du Parlement aux accords de défense; la gestion multilatérale de la sécurité africaine; la réforme des opérations de paix de l'ONU. Pour la première fois, le Parlement enquêtait sur le prétendu « domaine réservé » des questions de défense et de politique étrangère. Et nous l'avons fait sans complaisance aucune.

Néanmoins, comme l'a fait remarquer la chercheuse Claudine Vidal: « La plupart des radios et des télévisions adhèrent à une logique dénonciatrice... Minimisant les conclusions du rapport, qui, pourtant, se montraient loin d'exonérer la France de ses responsabilités durant la période précédant le génocide, ces médias se fixèrent sur une seule, celle qui affirmait la non-implication dans les massacres. »

Il est vrai que le terrain médiatique était déjà occupé par un autre récit, fondé sur ce que M^{me} Vidal appelle une « interprétation conspiratoire de la politique française ».

Le génocide du Rwanda n'est pas un « accident de l'histoire » et on ne peut se contenter de jugements sommaires ou satisfaire sa conscience avec des litanies de repentirs sans grand rapport avec le réel.

Il est, en revanche, toujours nécessaire de revenir aux faits pour mieux comprendre le drame rwandais et en tirer les leçons, pour empêcher ou arrêter les catastrophes humanitaires d'aujourd'hui. ■

Paul Quilès a, notamment, été ministre de la défense (1985-1986). Il a présidé la mission parlementaire sur le Rwanda

La justice a besoin de sa réforme

Analyse

JEAN-BAPTISTE JACQUIN
Service Sociétés

Que se passe-t-il dans les palais de justice? Les mouvements de protestation des avocats et des magistrats contre le projet de loi de programmation de la justice semblent extrêmement vifs alors qu'aucun gouvernement n'avait promis une telle progression des moyens. Selon le texte, actuellement soumis au Conseil d'Etat avant son examen en conseil des ministres prévu le 18 avril, le budget de la justice et des prisons progressera de 24 % sur le quinquennat, à 8,3 milliards d'euros, et 6 500 emplois à temps plein seront créés, sans compter le comblement des vacances de poste promis.

LE CONSTAT D'UNE JUSTICE PAUPÉRISÉE, ASPHYXIÉE ET DÉCRÉDIBILISÉE NE FAIT PLUS GUÈRE DE DÉBAT, LA DIVERGENCE PORTE SUR LA MÉTHODE ET CERTAINS CHOIX

Pourquoi, alors, les principaux syndicats de la justice appellent-ils à une journée « justice morte », vendredi 30 mars, après celle décrétée, le 21 mars, par le Conseil national des barreaux? Parce que le gouvernement organise « le décès programmé de la justice », prévient le texte signé mardi 27 mars par l'Union syndicale des magistrats (USM) et le Syndicat de la magistrature (SM), avec les syndicats de greffiers et des personnels de justice (CGT, CFDT, FO, UNSA) et le Syndicat des avocats de France.

Selon l'intersyndicale, le gouvernement veut « racler, réduire, supprimer, sacrifier tout ce qui peut l'être, au détriment de la qualité, pour que les jugements – ou leurs ersatz – sortent le plus vite possible, à moindre coût, et que les personnels ne soient plus que des pions à déplacer ». Le Conseil national des barreaux dénonce « un projet dicté par une vision purement gestionnaire au mépris des droits fondamentaux ».

L'ÉCART DES MOYENS

Un fossé s'est-il creusé entre les intentions affichées par la garde des sceaux et la perception qu'en ont ses interlocuteurs syndicaux? Certains griefs sont mal fondés, comme l'absence de concertation. Ceux qui hurlent aujourd'hui n'ont pas cessé d'alimenter la chancellerie en propositions et en observations. FO Magistrats, le plus petit des trois syndicats de magistrats, qui se démarque du mouvement, ne cache pas son appui à certains points du projet pour mieux tenter de négocier sur les désaccords.

Mais alors que le constat d'une justice paupérisée, asphyxiée et, au final, décrédibilisée ne fait plus guère de débat, la divergence porte sur la méthode et certains choix. Les solutions retenues par Nicole Belloubet figuraient pourtant, pour la plupart, dans les rapports produits ces dernières années ou dans le travail du président de la commission des lois du Sénat, Philippe Bas, tandis que certaines ont émergé dans les cinq « chantiers de la justice » ouverts par le premier ministre en octobre 2017.

Quant à la volonté de coupler l'effort budgétaire avec une modernisation des procédures, elle avait déjà été affirmée par Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux en 2016-2017, même s'il n'avait pas eu le temps de s'occuper du second volet de ce diptyque. L'écart des moyens consacrés à la justice entre la France (64 euros par habitant) et ses voisins comme l'Allemagne (109 euros) ou même l'Espagne (88 euros) est tel qu'imaginer un alignement paraît illusoire dans le cadre d'une politique budgétaire contrainte. Dès lors, il faut accepter de débattre d'un terme qui peut choquer et arrache les oreilles lorsqu'on parle de justice, celui de « gestion de flux ». Comment 8 400 magistrats et quelque 25 000 agents de greffes peuvent-ils traiter chaque année près de 3 millions de jugements civils et 4,5 millions d'affaires pénales? « On n'est pas dans l'artisanat, mais dans l'industrie lourde », justifiait à la chancellerie, le 15 janvier, Didier Casas, directeur général adjoint de Bouygues Telecom. Ex-membre de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron, il avait été mandaté par M^{me} Belloubet sur la « transformation numérique » de la justice.

Sur le fond, la réforme qui devrait être soumise avant l'été au Parlement s'attaque à tous les domaines qui auraient pu donner lieu à une grande loi: la procédure pénale, la procédure civile, la numérisation de la justice, la réforme des peines et l'organisation territoriale de la justice. Dans chaque pan de cette réforme titanesque, le déplacement des curseurs peut être discuté. Or, la chancellerie, tout occupée à écrire ce texte fleuve de 61 articles et 88 pages, n'a pas encore rédigé les projets de décrets qui devront l'accompagner. De quoi alimenter les inquiétudes sur ces détails, encore flous puisqu'ils dépendent du volet réglementaire.

Au sujet de la carte judiciaire, ce ne sera pas le grand soir annoncé. Certains regrettent que le gouvernement n'aille pas plus loin, alors que l'idée de fermer plusieurs des 36 cours d'appel – afin que le maillage ressemble le plus possible à la carte des 13 régions administratives – semblait avoir fait son chemin. Edouard Philippe a sans doute été soucieux de ne pas ouvrir un nouveau front avec les territoires. Mais cela n'aura pas suffi à désamorcer la crainte des barreaux qui voient derrière la souplesse introduite en matière de centralisation de contentieux le risque de dévitalisation de certains tribunaux ou cours d'appel. Sur la question des flux, la volonté de sortir des tribunaux des contentieux civils en encourageant en amont le développement de la conciliation, de la médiation et de la procédure participative d'avocats ne peut être que saluée. On est loin d'une « privatisation de la justice ». Le débat doit s'organiser sur des points tels que la procédure pénale, le maintien de la procédure orale pour la justice d'instance (les litiges du quotidien) ou les pouvoirs d'organisation laissés à la discrétion des chefs de juridiction. Mais ce serait une erreur d'abandonner ce projet et de renoncer pour longtemps à une remise à plat de modes de fonctionnement insatisfaisants. ■

jacquin@lemonde.fr